

Votre offre de prévention avec FeminaVita

Afin de bénéficier du dépistage du cancer du sein ou d'examens gynécologiques préventifs, vous devez :

1. Contacter le centre de télémédecine Medgate* au 021 555 10 21.
2. Indiquer que vous avez souscrit le modèle FeminaVita et que vous souhaitez effectuer un examen de dépistage du cancer ou un examen gynécologique.
3. Participer à un entretien de conseil avec un spécialiste du centre de télémédecine : le spécialiste vous pose quelques questions pour déterminer si, dans votre cas, un examen est approprié. Si votre canton de résidence a mis en place un programme de dépistage précoce pris en charge sans franchise, le spécialiste vous fournit les informations nécessaires pour pouvoir en profiter.
4. Effectuer le dépistage convenu avec le centre de télémédecine.

Liste des prestations de prévention prises en charge par le modèle FeminaVita

Les prestations suivantes sont exemptées de la franchise, pour autant que les conditions du modèle soient respectées (vous ne payez que la quote-part de 10%) :

Prévention du cancer du sein

Réalisation d'une mammographie, d'une échographie mammaire ou des deux.

Examens gynécologiques

Selon la Loi sur l'assurance-maladie, les examens gynécologiques préventifs (y compris les prélèvements de dépistage cytologiques cervico-vaginaux) sont en général pris en charge par l'assurance de base uniquement tous les trois ans.

Avec l'assurance de base FeminaVita, Assura rembourse l'examen gynécologique préventif chaque année s'il est médicalement indiqué.